

Séance d'écriture avec Stéphane Cermakian

(suite de la Une)

A tes heures perdues tu étais orphelin de la vie.
 Les sons des vagues rappellent notre enfance
 Et la raison combat notre passion.
 Xylophone, trombone et saxophone tout sonne à notre déception.
 Burlesque est l'amour.
 Rude est la tragédie de la vie.
 Usurpatrices sont nos luttes.
 Noir est l'espoir.
 Eclairée est la fin.

Shavy

Dans la lumière vive de l'aube naissante,
 L'enfance danse au rythme d'une berceuse chantante.
 Dans chaque sourire, dans une douce indifférence,
 Un nouveau jour se lève, empli de bienveillance

Les rires joyeux résonnent dans l'air paisible,
 Chassant les ombres, chaque peur invisible
 C'est un temps nouveau, où règne la confiance,
 Dont le soleil éclaire chaque nuance.

Dans ce monde vif, où chaque instant se déploie,
 L'enfance trouve son chemin avec émoi.
 Et sous le ciel serein, baigné de tendresses,
 Elle découvre la beauté de sa jeunesse.

Enfance

Philippe



Aix, le 10/04/24

À toute la communauté éducative
 de l'établissement Sainte-Catherine-de-
 Sienna, en souvenir d'un passage
 poétique, et avec la foi des grands
 combats pour la vie, avec l'espoir,

POINTS POÉSIE

UNE COLLECTION DIRIGÉE PAR ALAIN MABANCKOU

Légion

Si j'ai le droit de dire,
 En français aujourd'hui,
 Ma peine et mon espoir,
 Ma colère et ma joie
 Si rien ne s'est voilé,
 Définitivement,
 De notre rêve immense
 Et de notre sagesse

C'est que ces étrangers,
 Comme on les nomme encore,
 Croyaient à la justice,
 Ici-bas, et concrète,
 Ils avaient dans leur sang
 Le sang de leurs semblables
 Ces étrangers savaient
 Quelle était leur patrie.

La liberté d'un peuple
 Oriente tous les peuples
 Un innocent aux fers
 Enchaîne tous les hommes
 Et, qui ne se refuse à son cœur,

Sait sa loi.
 Il faut vaincre le gouffre
 Et vaincre la vermine.

Ces étrangers d'ici
 Qui choisirent le feu
 Leurs portraits sur les murs
 Sont vivants pour toujours.
 Un soleil de mémoire
 Eclaire leur beauté.
 Ils ont tué pour vivre,
 Ils ont crié vengeance.

Leur vie tuait la mort
 Au cœur d'un miroir fixe
 Le seul vœu de justice
 A pour écho la vie
 Et, lorsqu'on n'entendra
 Que cette voix sur terre
 Lorsqu'on ne tuera plus
 Ils seront bien vengés ;
 Et ce sera justice.

Poème de Paul Eluard au groupe Manouchian
Cinq ans après

TikTok, interdit au États-Unis et bientôt en France ?

Le Congrès américain a adopté en avril 2024 un projet de loi qui prévoit d'interdire TikTok sur le territoire des Etats Unis si l'application ne coupe pas les liens avec sa maison mère et la Chine (la maison mère a neuf mois pour vendre l'application à un acteur non chinois.

Mais qu'est-ce que TikTok ?

Revenons au début de l'application : Musical.ly (TikTok) a été créé en 2014 à Shanghai en Chine par Alex Zhu et Luyu Yang. Leur but ? Tout simplement créer une plateforme de partage de vidéos et de musique qui agirait comme une sorte de réseau social.

Le
ce



2 août 2018, l'entreprise entreprend la fusion de Musical.ly avec son service TikTok, tout en conservant le nom dernier.

Le

logo de Musical.ly

Le logo de TikTok



TikTok est-il différent en Chine ?

En Chine, TikTok est connu sous le nom de Douyin. Les autorités chinoises ont mis en place des restrictions pour les utilisateurs de moins de 18 ans :

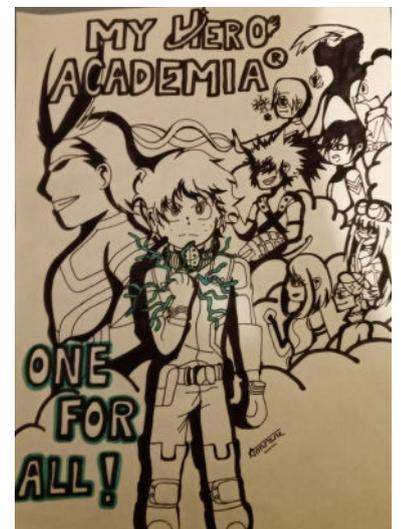
- une limite de temps quotidienne : Douyin a limité l'accès à son réseau social à une heure par jour pour les utilisateurs de moins de 18 ans.
- un mode adolescent : Douyin a lancé un "mode adolescent" qui n'affiche que du contenu ayant été placé sur liste blanche, un peu comme YouTube Kids. Pour les utilisateurs ayant activé le mode adolescent, l'application est limitée à 40 minutes par jour.
- Heures d'accès : L'application n'est accessible qu'entre 6 h et 22 h pour les utilisateurs ayant activé le mode adolescent.

En France, TikTok sera-t-il bientôt interdit ?

En février 2023, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil européen ont interdit à leurs salariés d'utiliser l'application sur leur mobile, en raison des atteintes possibles à la cybersécurité. Une décision rapidement adoptée dans de nombreux pays européens, dont la France qui interdit l'application sur les téléphones fournis par l'Etat aux agents publics.

En 2023 toujours, dans le cadre d'une commission d'enquête dédiée à TikTok, le Sénat avait proposé de bannir le réseau social en France si celui-ci n'apportait pas suffisamment de garanties avant le 1er janvier 2024 : notamment ses liens avec Pékin et la façon dont sont gérées les données personnelles de ses utilisateurs mais pour l'instant, TikTok n'est toujours pas banni en France.

Raphaël Blondeau, 5e A



Dessins Mélia Amrane, 1e B

Mélia a une chaîne youtube

www.youtube.com/@melartofficiel